



## BULLETIN No 7

### JUIN 1993

<b>SOMMAIRE</b>	<b>Pages</b>	<b>SUMMARY</b>	<b>Pages</b>
1. Editorial.	2	1. Editorial.	4
2. Activités 1992-1993.	7	2. Progress Report 1992-1993.	11
3. Programme 1993-1994	15	3. Programme 1993-1994.	16
4. Echos du Comité.	17	4. Echoes of the Committee.	18
5. Nouvelles des permanences.	19	5. News of the "Permanences".	22
6. Le billet du Trésorier.	24	6. The Treasurer's Note.	26
7. Ceux qui nous ont quittés.	27	7. Obituary.	27
8. La Caisse de pensions.	28	8. The Pension Fund.	31
9. L'Assurance-Maladie	34	9. Health Insurance.	38
10. Rencontres et voyages.	41	10. Meetings and travel.	42
11. Mâcon, 20 octobre 1992.	44	11. Mâcon, 20th october 1992	44
12. Annuaire du GAC.	47	12. GAC directory.	48
13. Bulletin d'adhésion.	49	13. Membership application form.	50

---

Adresse: Groupement des Anciens du CERN  
 c/o Association du personnel  
 CERN  
CH-1211 GENEVE 23      Tél. (022) 767 57 59

## EDITORIAL

L'année a bien commencé pour les bénéficiaires de la Caisse de pensions que nous sommes: **nos pensions ont reçu la pleine compensation du coût de la vie à Genève.** Nous saluons ce geste qui traduit le souci du Conseil du CERN de ne pas faire porter les sacrifices sur les retraités. Nous adressons nos remerciements au Conseil de l'Association du Personnel pour la solidarité dont il a fait preuve en prenant position franchement en notre faveur. Ces remerciements sont d'autant plus vifs que nous regrettons que les salaires des actifs n'ont pas eu le même sort.

Votre Comité a un peu plus d'un an d'existence et déjà il faut songer à de **nouvelles élections.** Vers la fin de l'année partiront les appels de candidatures pour un scrutin qui aura lieu au 1er trimestre 1994. Nous souhaitons vous voir nombreux proposer un peu de votre temps pour animer ce Groupement qui est le vôtre.

Parmi les nombreuses actions menées depuis six mois par le Comité, il faut citer l'enquête menée au sujet du **projet d'annuaire.** Nous n'avons eu qu'environ deux cent réponses sur plus de 700 membres. Cet annuaire, souhaité par certains d'entre vous pour constituer un lien entre les anciens du CERN dispersés, n'aura de sens que si une forte majorité aura répondu positivement. Considérez donc l'aspect convivial que représente l'instrument permettant de retrouver celui ou celle dont on a perdu la trace et faites l'effort

de répondre à l'aide du formulaire ad hoc encarté dans ce Bulletin. D'avance, nous vous disons merci.

Les autres actions menées par votre Comité sont exposées dans les différentes contributions de ce Bulletin. Nous nous tiendrons donc à quelques commentaires au sujet des deux sujets-clés.

**La Caisse de pensions** est toujours dans l'attente de l'ébauche de solution que constituerait la fondation à créer au cas où le CERN disparaîtrait. Il n'y a pas péril en la demeure, heureusement, mais on ne contracte pas une assurance le lendemain d'un accident. Nous savons que l'on y travaille activement. Nous serons très satisfaits le jour où un dossier sera constitué, permettant, le cas échéant, la mise en exécution immédiate par le Conseil de sa résolution de juin 1986 portant sur la création de cette fondation et la mise en équilibre de la Caisse de pensions en cas de dissolution de l'Organisation.

Un autre souci que l'on peut avoir tient à l'**actuelle Convention du CERN** autorisant en principe n'importe quel Pays-membre à sortir de l'Organisation avec un bref préavis. La Caisse est en équilibre technique avec une hypothèse de vie de 30 ans et sur la base d'un amortissement de la dette de l'Organisation de même durée. Ceci implique un engagement à long terme des Pays-membres qui devrait donc donner lieu au versement à la Caisse, en cas de retraits, de contributions représentant leurs quotes-

parts de la dette et de la mise en équilibre technique, calculées sur une base actuarielle.

**La Caisse maladie** poserait d'autres problèmes en cas de dissolution de l'Organisation. Le système actuel qui nous donne toute satisfaction est lié à un contrat de gestion renouvelable tous les cinq ans. Ces problèmes font l'objet de réflexions d'un groupe de travail, sous-groupe du Comité de Concertation Permanent. Nous nous félicitons de ce que notre représentant pour ces questions, Jacques Trembley, y ait été nommé observateur permanent, à l'instar de Lorenzo Resegotti, observateur suppléant au Conseil d'Administration de la Caisse de pensions.

Nous avons ainsi accédé aujourd'hui à cet état très désiré où **les représentants élus des bénéficiaires de la Caisse de pensions du CERN sont admis parmi les instances de réflexions et de propositions pour y faire entendre leur point de vue et recueillir les informations sur des sujets qui les touchent au premier chef**. Là encore, nous savons gré à l'Administration du CERN et à l'Association du personnel de nous avoir permis de franchir ce cap important.

L'année 1993 ne se présente pas sous les perspectives économiques les plus brillantes. Les Pays-membres de l'Organisation se débattent dans des difficultés sociales et financières importantes. Ces difficultés se retrouvent fatalement à l'intérieur du CERN qui a dû consentir à des **réductions budgétaires** pour les années à venir. L'adaptation inéluctable à cette situation a consisté, semble-t-il, à retarder

les décisions concernant le projet LHC. Evidemment, nous le déplorons. Mais il en résultera, sans doute, des effets bénéfiques: les études seront poussées plus loin, ce qui conduira à des réalisations plus performantes et peut-être à des gains sur les coûts. Et pendant ce temps, le LEP aura atteint son énergie maximale et offrira un nouveau champ de recherche fructueuse à la physique. C'est en tout cas une voie raisonnable que l'on a prise, au bout de laquelle on peut espérer voir le paysage économique européen retrouver des couleurs et permettre au CERN la poursuite de ses succès avec le retour sur la scène du projet LHC. C'est le voeux que le GAC formule en ce milieu d'année.

**Le nombre d'adhérents au GAC** a fluctué durant les derniers mois pour la raison suivante: l'informatisation a permis de tirer au clair qui était membre et qui ne l'était pas (ou plus). La question est aujourd'hui presqu'entièrement résolue. Nous comptons à la fin mai 740 membres environ, un chiffre en progression constante mais qui ne nous satisfait toujours pas. Devant les problèmes qui jalonnent notre route, nous avons besoin d'être forts, c'est à dire d'être le plus nombreux possible. Alors, nous nous adressons à tous ceux qui ne nous ont pas encore rejoints pour leur dire ceci: vous appréciez l'importance de la solidarité dont vous bénéficiez et qui soutient vos pensions et votre assurance maladie. Eh bien, c'est de cette même solidarité que nous vous demandons de faire preuve en venant grossir nos rangs. Vous nous aiderez, par l'importance de notre effectif, à acquérir un poids sans cesse

grandissant, nous permettant de faire entendre la voix des retraités dans les instances où l'on décide de notre sort.

Nous venons de tenir notre Assemblée générale qui s'est déroulée parfaitement. Nous y avons trouvé un sujet de satisfaction dans une fréquentation plus élevée comparée aux années précédentes. Mais nous aurions aimé une plus grande participation des présents par des questions, par l'exposé des

problèmes qui font le quotidien de certains d'entre nous. Si les assemblées vous intimident, venez aux permanences. Si vous en êtes empêchés, écrivez-nous. Nous ne nous lasserons pas de le répéter: manifestez-vous. Peut-être qu'un jour serons-nous exaucés!

*La Rédaction.*

**Nous continuons de souhaiter très vivement qu'un dialogue s'instaure entre les retraités entre eux et avec le Comité par la voix de ce Bulletin. N'hésitez pas à nous écrire. Nous sommes prêts à publier les lettres ou articles que vous voudrez bien nous adresser. Dites-nous aussi ce que vous pensez de ce Bulletin qui est le vôtre et quels sont vos opinions sur tous les sujets touchant à votre état de retraités de l'Organisation.**

**Si vous souhaitez organiser vous-mêmes des réunions sur des sujets d'intérêts communs, envoyez-nous une note d'explication et nous publierons volontiers les annonces correspondantes.**

## **EDITORIAL**

The year has started well for the beneficiaries of the Pension Fund that we are: **our pensions received full compensation for the cost of living index in Geneva.** We salute this action which demonstrates the care of the CERN Council not to burden the pensioners with sacrifices. We address our thanks to the Staff Association Council for the solidarity it has shown in clearly taking position in our favour, These thanks are the more heart-felt

in that the salaries of the staff have not been treated in the same way.

Your Committee has now been in existence for a little over a year and it is already time to think of the **next elections.** Requests for candidates will be made towards the end of the year for an election which will be held in the first quarter of 1994. We hope that many of you will offer a little of your time to animate this Association which is yours.

Among many matters treated by the Committee in the last six months mention should be made of the enquiry that was made concerning the project for a **Directory of members**. We have only received about 200 replies from more than 700 members. This Directory, wanted by some of you to form a link between distant pensioners, will only make sense if a strong majority replies affirmatively. So think of the convivial aspect of an instrument with which you can find someone of whom you have lost trace - and make the effort to reply, using the form inserted in this Bulletin. In advance, we thank you.

The other work carried on by your Committee is set down in the different contributions in this Bulletin. Accordingly we restrict ourselves to a few remarks concerning the two key subjects.

**The Pension Fund** is still waiting for the outline of a solution which would set up the Foundation to be created in the event of the disappearance of CERN. There is, happily, no danger in delay, but one does not take out an insurance policy the day after an accident. We know that active work is in progress. We should be very satisfied the day when it is completed so that, should the need arise, the CERN Council could immediately carry out its resolution of June 1986 to create this Foundation and to restore the technical balance of the Pension Fund in the event of the dissolution of the Organization.

Another worry that one can have arises from **the present CERN Convention** which, in principle, permits any Member State to leave the Organization

at short notice. The Fund is in technical equilibrium with the hypotheses of a 30 year life of the Fund and of the amortization of the Organization's debt during the same period. This implies a long term engagement of the Member States who should therefore pay into the Fund, should they withdraw from the Organization, the contributions, calculated on an actuarial basis, required to cover their quotas of the debt and of the sum necessary to restore the equilibrium of the Fund.

**The Health Insurance Scheme** presents further problems in the event of the dissolution of the Organization. The present system, which gives us entire satisfaction, is linked to a management contract renewable every five years. These problems are being studied by a subgroup of the Standing Concertation Committee. We are happy that our representative for these matters, Jacques Trembley, has been nominated permanent observer, just as Lorenzo Resegotti is observer on the Management Board of the Pension Fund.

So we have now reached the very satisfactory situation in which **elected members of the beneficiaries of the CERN Pension Fund are admitted to the advisory bodies where they can advance their points of view and be kept informed on those matters which affect us**. Here again we are grateful to CERN Management and to the Council of the Staff Association who have allowed us to make this important step.

The economic outlook for 1993 is not the most brilliant. The Member States find themselves in serious social and economic

difficulties. These difficulties are inevitably reflected inside CERN, which has had to accept **budget cuts** in the years to come. The unavoidable result of this situation is, so it seems, to delay decisions on the LHC project. Clearly we regret this. But it will doubtless result in some benefits: there will be further studies, which will lead to higher performances and perhaps to reductions in costs. And during this time LEP will have reached its maximum energy and will open up a new field of fruitful research for physics. It is in any case a reasonable path that has been taken, at the end of which one can hope to see the European economic landscape in bloom again and CERN able to pursue its successes with the return on stage of the LHC project. This is GAC's midyear wish.

**The number of GAC members** has fluctuated during the last months for the following reason: computerization has enabled us to bring to light who are, and who are not (or have ceased to be), members. The situation is now practically in order. We have, at the end of May, about 740 members, a figure that is in constant progression, but with which we are still not satisfied. In face of the problems which

beset our way we need to be strong - that is to say to be as many as possible. So we address all those who have not yet joined us and say: you appreciate the importance of the solidarity from which you benefit and which upholds your pensions and your health insurance. Well, we ask you to show the same solidarity by coming to swell our ranks. You will help us, by the strength of our numbers, to acquire an ever increasing weight enabling us to make the voice of the pensioners heard in the places where our lot is decided.

We have just held our **Annual General Meeting**, which went perfectly. We were happy to note that more people were present than in previous years. But we would have liked a greater participation by those present, by questions, by the raising of problems which may be daily for some of you. If meetings frighten you, come to the 'Permanences'. If you cannot get there, write to us. We will not cease to repeat: show yourselves. One day, perhaps, our prayer will be answered !

*The Editors.*

We continue to wish very strongly that a dialogue should be opened between the pensioners themselves and with the committee in the pages of this bulletin. Don't hesitate to write to us. We are ready to publish letters and articles which you would like to send us. Tell us also what you think of the bulletin, which is yours, and give us your opinions on all the subjects concerning you as Cern pensioners.

If you would like to organize meetings yourselves on subjects of common interest, send us an explanatory note and we shall gladly publish the corresponding announcements.

## ACTIVITES 1992 - 1993.

Intervention du Président du GAC à l'Assemblée générale  
du 28 avril 1993.

### 1. Evolution de l'effectif bénéficiaires de la Caisse de Pensions et du GAC

Le tableau suivant (origine: le Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions) montre l'évolution du nombre des bénéficiaires de la Caisse de Pensions.

Date du Conseil d'Administration de la Caisse	Bénéficiaires
8 mars 1989	819
28 février 1990	914
20 février 1991	991
11 mars 1992	1122
5 mars 1993	1273

Les catégories de bénéficiaires de la Caisse de Pensions comprennent les retraités, les conjoints survivants et les orphelins, les pensions bénévoles et les pensions différées. Ceux-ci se répartissent de la façon suivante:

Années	1989	1990	1991	1992	1993
Retraités	529	617	676	778	921
Handicapés	45	45	47	51	59
Conjoints survivants	175	184	196	213	223
Orphelins	51	47	49	56	46
Pensions bénévoles	3	3	2	2	2
Pensions différées	16	18	21	22	22
<b>Totaux</b>	<b>819</b>	<b>914</b>	<b>991</b>	<b>1122</b>	<b>1273</b>

Le Groupement des Anciens du CERN compte 740 membres en mars

1993. Le rapport Membres du GAC/Bénéficiaires de la Caisse de

pensions, (sauf orphelins, pensions bénévoles et différées), une indication de notre représentativité, s'établit comme suit:

1989	360/749, soit 48%
1990	466/846, soit 55%
1991	513/919, soit 56%
1992	630/1042, soit 60%
1993	740/1203, soit 62%

Les chiffres actuels du GAC sont issus d'une remise en ordre de la liste des membres du GAC où figuraient des personnes n'ayant plus cotisé depuis plusieurs années. Un travail de nettoyage qui n'a été praticable seulement qu'avec l'informatisation effectuée; le trésorier en parlera plus longuement. On voit que la représentativité du GAC augmente d'année en année.

La répartition des bénéficiaires par pays de résidence:

France	612	soit 51%
Suisse	458	soit 38%
Autres européens	127	soit 11%
Reste du monde	6	
<b>Total</b>	<b>1203</b>	<b>soit 100%</b>

## 2. Nos relations avec le CERN restent excellentes,

Deux points méritent des commentaires.

### 2.1 Direction Générale du CERN

Le professeur Carlo Rubbia, Directeur général du CERN, a invité les bénéficiaires de la Caisse de pensions à une "verrée" d'amitié en octobre passé. Dans son allocution, le professeur Rubbia a dit que le CERN devient de plus en plus européen avec, en tout, 18 états membres. En même temps, le CERN devient de plus en plus international avec autour de 20% du total des six mille utilisateurs venant des Etats Unis, de la Russie, du Japon, du Canada, de l'Amérique latine, de la Chine et de

l'Australie, entre autres. Il a également parlé de l'avenir du CERN qui semble aussi

prometteur que son passé, malgré les inquiétudes inévitables associées aux difficultés économiques générales. (Aujourd'hui, la situation paraît encore plus morose et inquiétante).

En répondant au Directeur général, j'ai noté les progrès que le CERN a faits en divers domaines depuis que je suis à la retraite:

- augmentation de 50% des états membres,
- l'achèvement du LEP qui, en plus, fonctionne très bien,
- le LHC a cessé d'être une vague idée.

Pour cela, j'ai félicité le Directeur général et le personnel du CERN. Ne voulant pas jeter une note discordante dans une assemblée réunie dans une ambiance de fête, je me suis cependant senti obligé de rappeler combien les retraités étaient dépendants du CERN

pour tout ce qui concerne les pensions et l'assurance maladie.

Il y avait à cette réunion environ 200 pensionnés et une quarantaine de membres du personnel du CERN. Cette rencontre a été un vrai succès.

**2.2 Le Comité Paritaire de Formation** nous a demandé notre avis sur le besoin d'un programme de préparation à la retraite. D'après les informations recueillies au cours des permanences, il existe un besoin d'information, axé surtout, mais pas uniquement, sur les différents régimes fiscaux à Genève, Vaud et France voisine. Suivant une recommandation du Comité Paritaire de faire un programme pilote, ce qui a été accepté par le Directeur Général, trois consultations entre membres du CERN et le Président du GAC ont eu lieu. D'autres suivront avec le but de faire une première série de cours dans les mois à venir. Les rubriques retenues pour les cours sont les suivantes:

- aspects médicaux de la retraite,
- formalités pour résidence, y compris fiscalité en Suisse,
- formalités pour résidence, y compris fiscalité en France,
- la caisse de Pensions,
- l'assurance maladie.
- GAC etc.

### **3. Nos relations avec l'Association du Personnel**

#### **3.1 Reconnaissance de jure et soutien du GAC par l'AP.**

Les bonnes relations avec l'Association du personnel se sont renforcées après la

reconnaissance de jure du GAC, à la suite de la modification des statuts de l'Association du Personnel. Nous sommes très heureux du soutien donné par l'AP à la défense de notre pouvoir d'achat dans les réunions qui se terminaient avec la réunion du Conseil du CERN, en décembre dernier.

Je vous cite une partie d'une lettre que j'ai écrite, il y a un mois, au Président de l'AP:

" Vous avez témoigné à plusieurs reprises de votre souci du bien-être des pensionnés et avez fait de leur défense un des objectifs prioritaires de votre Association. Vous avez énergiquement défendu le pouvoir d'achat des bénéficiaires de la Caisse de pensions, leur protection sociale, et, plus particulièrement, les conditions de pleine mutualité à la Caisse maladie ainsi qu'une garantie de prestations en cas de dissolution de l'Organisation. Le Comité du GAC ne peut qu'aprouver avec enthousiasme ces actions et me charge de vous exprimer sa reconnaissance et son soutien.

C'est enfin pour nous l'occasion de remercier le Conseil du personnel de sa prise de position du mois de décembre dernier en faveur de la pleine indexation des pensions de l'année 1993. Cette action est d'autant plus louable que l'adaptation correspondante des salaires n'a pas pu être réalisée.

Au nom du Comité du GAC, j'exprime le voeu que l'action de l'Association rencontre l'appréciation qu'elle mérite auprès de tous les pensionnés et du personnel titulaire."

#### **3.2 Nouvelles de l'Association du personnel.**

Dans un récent référendum, l'AP a été soutenue massivement (93.6% de oui et

74.3% des inscrits ont voté) par les titulaires pour une nouvelle stratégie, exposée dans le Proton de mars de cette année.

Il s'agit de constituer l'AP en organisation professionnelle indépendante: une affaire à suivre.

#### **4. Relations avec des Groupements d'Anciens d'autres organisations**

Des discussions informelles ont eu lieu avec le Président de l'Association des Anciens Fonctionnaires de l'ONU. Nous avons constaté un intérêt commun en ce qui concerne les relations avec les autorités locales et avons pu profiter de leur expérience datant d'une cinquantaine d'années. D'autre part, des tentatives de contacts ont été faites avec des Anciens de la CE.

Nous sommes également en train de faire une enquête commune avec nos amis de l'ONU sur les maisons de retraite dans le Canton de Genève et la France voisine.

#### **5. Activités internes du GAC.**

##### **5.1. L'Informatique**

Après des efforts longs et soutenus, une base de données sur nos membres a été établie qui nous permettra de faire le travail de correspondance et de comptabilité plus efficacement. Il est maintenant possible d'établir et de publier une liste de nos membres (de ceux qui sont d'accord) et de leurs adresses et de numéros de téléphone. Nous avons reçu beaucoup de réponses mais pas suffisamment pour envisager dès maintenant la publication de cet annuaire. L'enquête continue.

#### **5.2 Caisse de Pensions et Caisse Maladie**

Comme je l'ai déjà fait remarquer, le Comité du GAC se préoccupe de ces deux questions, qui seront traitées un peu plus tard, cet après-midi, par nos spécialistes, Lorenzo Resegotti et Jacques Trembley, surtout les points qui restent à régler, par exemple la garantie des pensions (et d'une Caisse maladie) en cas de dissolution de l'Organisation

#### **5.3 Permanences**

Les Permanences ont continué d'être d'une grande utilité pour nos membres.

#### **5.4 Remerciements**

Notre Vice-Présidente Madame Théa Vermeulen avait indiqué au début de cet exercice qu'elle ne voulait pas rester en fonction pour plus d'une année, en conséquence, nous avons dû accepter sa démission, mais avec tristesse. Heureusement, Théa Vermeulen a accepté pour l'année à venir de continuer son travail auprès des veuves et reste membre du Comité à temps partiel. Je tiens à remercier Théa Vermeulen (malheureusement, elle n'a pas pu être présente aujourd'hui) pour l'excellent travail qu'elle a réalisé tout particulièrement avec les veuves de notre Groupement

#### **5.5 Elections.**

En remplacement de Madame Vermeulen démissionnaire, le Comité a élu Madame Ingrid Plass comme Vice-Présidente.

*Gordon Munday  
Président.*

Le Groupement des Anciens du CERN se présente comme l'expression des retraités de notre Organisation. Sa voix sera d'autant mieux perçue que nous serons plus nombreux. Conscients des problèmes qui jalonnent notre route, vous aurez à cœur de nous rejoindre. Adressez-nous le bulletin d'adhésion que vous trouverez à la dernière page.

Pourquoi un annuaire ? Pour permettre aux membres de retrouver ceux qu'ils ont perdu de vue. Si vous êtes d'accord pour que vos nom et adresse y figurent, remplissez la fiche annexée à ce bulletin et adressez-la nous. Merci pour ceux qui attendent cet annuaire.

## ***PROGRESS REPORT 1992-1993***

Report by the President of GAC to the Annual General Meeting  
of April 28 1993.

### **1. Evolution of the strength of the beneficiaries of the Pension Fund and of GAC.**

The following table, originating from the Management Board of the CERN Pension Fund, shows the evolution of the Fund's membership.

Date of Board meeting	Beneficiaries
Mar. 8 1989	819
Feb. 28 1990	914
Feb. 20 1991	991
Mar. 11 1992	1122
Mar. 5 1993	1273

The categories of the beneficiaries of the Pension Fund comprise : pensioners, the handicapped, surviving spouses and orphans, ex gratia pensions and deferred pensions. They are distributed as follows:

YEARS	1989	1990	1991	1992	1993
Pensioners	529	617	676	778	921
Incapacitated	45	45	47	51	59
Surviving spouses	175	184	196	213	223
Orphans	51	47	49	56	46
Ex gratia pensions	3	3	2	2	2
Deferred pensions	16	18	21	22	22
<b>Total</b>	<b>819</b>	<b>914</b>	<b>991</b>	<b>1122</b>	<b>1273</b>

### The CERN Pensioners' Association

had 740 members in March 1993.

The ratio GAC Members/Beneficiaries of the Fund (excepting orphans, ex gratia and deferred pensions) is as follows :

1989	360/749, or 48%
1990	466/846, or 55%
1991	513/919, or 56%
1992	630/1042, or 60%
1993	740/1203, or 62%

The present GAC figures result from a revision of the list of GAC members which had included people who had not paid their subscriptions for several years. A cleaning up operation only made possible with the introduction of data processing; the treasurer will speak more about this later. One sees that the representativeness of GAC increases from year to year.

The distribution of the beneficiaries by country of residence is :

France	612	or 51%
Switzerland	458	or 38%
Rest of Europe	127	or 11%
Elsewhere	6	
<b>Total</b>	<b>1203</b>	<b>or 100%</b>

## 2. Our relations with CERN remain excellent.

Two points merit comment.

### 2.1 CERN Direction - general.

Professor Carlo Rubbia, Director-general of CERN, invited the beneficiaries

of the Pension Fund to a "verrée d'amitié" last October.

In his address Professor Rubbia said that CERN was becoming more and more European, with a total of 18 member states. At the same time CERN became more and more international with around 20% of the six thousand users coming from the United

States, from Russia, Japan, Canada, Latin America, China, Australia and elsewhere. He also spoke of CERN's future which seemed as promising as in the past, despite the inevitable worries associated with the generally difficult economic situation. (Today the situation looks even gloomier and more worrying.)

In reply to the Director-general I noted the progress made by CERN in different fields since I retired:

- increase of 50% in the number of member states
- the completion of LEP, which works very well
- the LHC has ceased to be a vague idea.

For this I congratulated the Director-general and the CERN staff. Although not wishing to strike a discordant note at a festive gathering, I felt obliged, however, to recall how much the pensioners depended on CERN for all that touches both pensions and health insurance.

There were about 200 pensioners and forty-odd CERN staff members at this reunion, which was a real success.

**2.2 The Joint Training Committee** has asked our advice as to the need of a programme on preparation for retirement. According to information gathered at the 'Permanences' there exists a need for information bearing principally, but not solely, on the different fiscal regimes in Geneva, Vaud and nearby France.

Following a recommendation of the Standing Committee to make a pilot scheme, which has been accepted by the Director-

general, three meetings have taken place between CERN staff and the GAC president. Other meetings will follow with the aim of having a first series of lectures in the coming months. The headings for the lectures are:

- medical aspects of retirement
- formalities for residence, including taxation, in Switzerland
- formalities for residence, including taxation, in France
- the Pension Fund
- health insurance
- GAC etc.

### 3. Our relations with the Staff Association.

#### **3.1 De jure recognition and support of GAC by the SA.**

Our good relations with the Staff Association have been reinforced by the de jure recognition of GAC, following from the modification of the statutes of the Staff Association. We are very pleased by the support given by the Staff Association in defence of our purchasing power in the meetings which led up to the CERN Council meeting in December last.

I quote an extract from a letter which I wrote a month ago to the President of the Staff Association:

"You have demonstrated on several occasions your solicitude for the wellbeing of the pensioners and have made their defence one of the priority aims of your Association. You have energetically defended the purchasing power of the

beneficiaries of the Pension Fund, their social security and, in particular, the full mutuality of the health insurance scheme as well as a guarantee for benefits in the event of the dissolution of the Organization. The Committee of GAC can but approve with enthusiasm these actions and charge me with expressing to you its gratitude and its support.

It is, lastly, the occasion for us to thank the Staff Council for the stand it took in the month of last December in favour of the full indexation of pensions for the year 1993. This action is even more praiseworthy in that the corresponding indexation of salaries could not be obtained.

In the name of the GAC Committee I express the wish that the action of the Staff Association should find amongst all the pensioners and the active staff the appreciation that it merits."

### 3.2 News of the Staff Association.

In a recent referendum the Staff Association obtained the massive support of the staff (94.3% for, and a voting participation of 74.3%) for a new strategy, outlined in the 'Proton' of March this year.

The proposal is to constitute the Staff Association as an independent professional body: a matter to be followed.

### 4. Relations with Pensioners' Associations of other organizations.

Informal discussions have taken place with the President of the Association of former international civil servants at UNO. We have noted a common interest concerning our relations with the local

authorities and have been able to profit from their experience ranging over some fifty years. Elsewhere, attempts have been made to contact the pensioners of the EC.

We are also making, with our friends of the UNO, a study of retirement homes in the canton of Geneva and in neighbouring France.

### 5. GAC internal activities.

#### 5.1 Data processing.

After long and sustained efforts a data base of our members has been established, which enables correspondence and accounting to be done more efficiently. It is now possible to establish and publish a membership list (of those who agree) with their addresses and telephone numbers. We have received many replies, but not enough to envisage at present the publication of this directory. The enquiry continues.

### 5.2 Pension Fund and Health Insurance.

As I have already remarked the GAC Committee is preoccupied by these two questions, which will be treated later this afternoon by our specialists Renzo Resegotti and Jacques Trembley, particularly on the points which remain to be settled, for example the guarantees for pensions (and for a health insurance scheme) in the event of the dissolution of the Organization.

#### 5.3 Permanences

The 'Permanences' have continued to be of use to our members.

#### 5.4 Acknowledgements.

Our Vice-president Mrs Théa Vermeulen indicated at the beginning of this period that she did not wish to remain in office for more than one year. Consequently we have to accept her resignation, though with sadness. Happily, Théa Vermeulen has agreed to continue her work with the widows this year and to remain a part time member of the Committee.

I wish to thank Théa Vermeulen (unfortunately she is not with us today) for

the excellent work she has done, especially with the widows of our Association.

#### 5.5 Election.

Mrs Ingrid Plass has been elected Vice-president, replacing our retiring Vice-president.

*Gordon Munday  
President*

**The CERN Pensioners' Association presents itself as the opinion of the pensioners. The greater our number, the better our voice will be heard. Conscious of the problems which beset our path you will hasten to join us. Send us the application form which you will find on the last page.**

**Why a directory ? For members to refind those with whom they have lost touch. If you agree for your name and address to be included, fill in the form in this bulletin and send it to us. Thank you on behalf of those who are waiting for this directory.**

## **PROGRAMME 1993-1994.**

Intervention du Président du GAC à l'Assemblée générale  
du 28 avril 1993.

1. Après une année de rodage, les nouveaux membres du Comité sont au courant des divers problèmes du GAC et tous sont prêts à faire face à une autre année de travail.

2 Les deux sujets qui vous préoccupent le plus, c'est à dire la Caisse de pensions et

6/4/93

la Caisse maladie, restent toujours d'une première importance. Pour le Comité, M.L. Resegotti est suppléant dans le Conseil d'administration de la Caisse de pensions et M.J.Trembley observateur permanent dans le Comité de surveillance pour l'Assurance maladie.

3. Maintenant, 62% des pensionnés du CERN sont membres du GAC. Ceci est un bon résultat, mais l'augmentation de notre effectif est un souci constant. Nous faisons appel à tous nos membres pour qu'ils se fassent les propagandistes de cette nécessité et convainquent ceux qui sont à l'extérieur du GAC d'adhérer au Groupement. C'est seulement avec un Groupement fort que nous pouvons défendre nos droits, en particulier, ceux que nous avons acquis

4. En vue de l'intérêt manifesté dans les Permanences, ce programme continuera comme par le passé. La connaissance des préoccupations de nos membres sont pour nous indispensables.

5. Nous poursuivront notre collaboration sur le programme pilote concernant la préparation à la retraite.

6. Nous nous efforçons de continuer à explorer des contacts utiles dans divers Groupements d'Anciens des Organisations européennes ou internationales. Si nous

devons rendre visite à la CE à Bruxelles ou à une autre organisation située hors de Genève, ceci occasionnera des dépenses plus importantes que par le passé.

7. Nous espérons publier et distribuer l'annuaire de nos membres dans le courant de cette année et vous demandons de remplir et de nous renvoyer le document prévu à cet effet dans le Bulletin No.6 et repris dans le présent Bulletin.

8. Deux voyages, l'un de six jours en Bretagne et l'autre de quatre jours en Bavière, auront lieu au printemps et en automne; 44 personnes pour l'un et 20 pour l'autre y participeront. Une sortie d'un jour est à l'étude.

10. Les rédacteurs de notre Bulletin vous invitent, encore une fois, à nous communiquer vos pensées et vos idées.

*Gordon Munday  
Président*

## **PROGRAMME 1993-1994**

Report by the President of GAC to the Annual General Meeting  
of April 28 1993.

1. After a year of running in the new members of the Committee are now informed as to the various problems of GAC and all are ready to face another year's work.

2. The two subjects which you have most on your mind, Pensions and Health Insurance, remain always of first importance for the Committee. L.Resegotti is permanent observer at the Management

Board of the Pension Fund and J.Trembley permanent observer at the Health Insurance Supervisory Board.

3. The membership of GAC now totals 62% of the CERN pensioners. This is a good result, but to increase our numbers is a constant concern for us. We appeal to all our members to be our propagandists and to convince those still outside GAC that only with a strong Association can we defend our rights and, in particular, those we have acquired.

4. In view of the interest shown in the 'Permanences', this programme will continue as in the past. The concerns of our members are of great use to us.

5. We shall continue our collaboration on the pilot programme for retirement preparation.

6. We shall continue to strive to find useful contacts with different Pensioners' Associations in European or international

organizations. Should it be necessary to make a visit to the European Community in Brussels or to other organizations outside Geneva greater expenditure will be incurred than in the past.

7. We hope to publish and distribute the directory of members during the year and ask you to complete and return the questionnaire contained in Bulletin No 6, but if insufficient interest is shown we shall not distribute it.

8. Two tours, one of six days to Brittany, the other of four days to Bavaria, will take place in the spring and autumn; 44 people will go on the first and 20 on the other. A one day excursion is being planned.

9. The editors of our Bulletin invite you, once again, to let us have your thoughts and ideas.

*Gordon Munday  
President*

## ***ECHOS DU COMITE***

Le Secrétaire du Comité a, pour chaque Bulletin, la tâche ardue de rédiger un article concernant les échos du-dit Comité. Il doit trouver, au travers des réunions, les faits suffisamment marquants qui pourraient faire l'objet de quelques lignes, chacun. Or, comme on le sait, les peuples heureux n'ont

pas d'histoire. Les histoires que le Comité pourrait présenter dans le cadre de ces échos ne sont pas légions.

Depuis notre dernier Bulletin, le Comité s'est réuni cinq fois. Certes, les discussions ont été nombreuses et quelquefois animées. Les points de vues ne concordent pas

toujours mais des terrains d'entente finissent toujours par se trouver.

Il faut dire cependant que, parmi les échos, le plus important concerne très certainement notre Vice-Présidente, Madame Théa VERMEULEN. En effet, lors de la répartition des tâches au sein du nouveau Comité, elle avait bien précisé qu'elle ne pourrait occuper son poste que pour un temps limité. C'est ainsi qu'elle a proposé sa démission au Comité qui l'a acceptée. Le Président s'est fait l'interprète du Comité en la remerciant très vivement pour son action auprès des dames, en particulier des veuves, au cours de l'année écoulée. Une tâche que Madame Vermeulen assumait depuis de nombreuses années et qu'elle mène d'une manière très personnelle et humaine. Cependant, elle restera membre à part entière du Comité et continuera à s'intéresser à celles que la perte d'un époux a conduit à rester seules dans l'existence.

Comme il a été annoncé lors de l'Assemblée générale, le Comité a élu Madame Ingrid PLASS comme Vice-Présidente en remplacement de Madame Vermeulen. Madame Plass est chargée, avec le Président, des relations et des enquêtes

auprès de nos homologues des organisations internationales.

Notre système informatique a continué d'évoluer vers une meilleure adaptation à nos besoins. Ses fichiers adresses et comptabilité se sont complétés des nouveaux arrivants mais en se réduisant de ceux qui nous ont quittés. Le tout est maintenant parfaitement opérationnel. Grâce au parfait esprit de collaboration du Service du Courrier, une très grande simplification du travail a pu être introduite dans l'adressage de nos documents, lettres, comptes rendus et bulletins, par une transmission simple entre notre fichier d'adresses et le leur.

Enfin un dernier mot pour souligner le taux de présence très satisfaisant des membres à nos séances. Bien que les retraités soient des gens très occupés, comme chacun le sait, les absences ne dépassent que rarement les 15%, c'est à dire que dans le plus mauvais des cas, trois membres manquent à l'appel. Sur un total de 17, c'est quand même un bon résultat.

*Raymond Grégoire.  
Secrétaire.*

## ***ECHOES OF THE COMMITTEE***

The Secretary of the Committee has, for each Bulletin, the arduous task of writing an article about the echoes of the said Committee. He must find from its meetings sufficiently outstanding facts  
6/4/93

which can each merit a few lines. Now, as you know, happy people have no history. The stories which the Committee could put forward in these echoes are not numerous.

Since our last Bulletin the Committee has met five times. Discussions have indeed been numerous and sometimes animated. Points of view do not always concord but common ground is always found in the end.

It must be said that, among the echoes, certainly the most important concerns our Vice-President Mrs Théa Vermeulen. When the various tasks were being distributed to the new Committee she made it quite clear that she could only stay in her post for a limited time. So she has tendered her resignation which the Committee has accepted. The President spoke for the Committee when thanking her very warmly for her work with the ladies and, in particular, the widows during the past year. A task that Mrs Vermeulen has undertaken for many years and which she has fulfilled in a very personal and human way. She will, however, remain a full Committee member and will continue to take an interest in those for whom the loss of a husband has left alone in life.

As was announced at the Annual General Meeting the Committee has elected Mrs Ingrid Plass as Vice-President to succeed Mrs Vermeulen. Mrs Plass is

entrusted, together with the President, with relations and enquiries with our opposite numbers in other international organizations.

Our information system continues to be become better matched to our needs. The address and accounts files are now completed, with the inclusion of new arrivals and the deletion of those who have left. The whole is now completely operational. Thanks to the excellent collaboration of the Mail Service a very great simplification has been made in the work of addressing all our documents, letters, minutes and bulletins; a simple transfer between our respective address files suffices.

Finally a last word to record the very satisfactory attendance of our members at committee meetings. Although pensioners are, as you know, very busy people the absentees rarely exceed 15%, that is to say that in the worst case three members are missing. Out of a total 17 that is not a bad result.

*Raymond Grégoire.  
Secretary.*

## **NOUVELLES DES PERMANENCES.**

Cette rubrique doit vous permettre de trouver, au travers des questions qui nous sont posées, des réponses aux problèmes que vous rencontrez, à tout le moins des amorces de réponses à ces problèmes, et de

vous engager à venir nous voir chaque premier mardi du mois, sauf pendant les mois d'été (juillet et août). Rappelons que l'annonce des permanences est faite régulièrement dans le Bulletin hebdomadaire

du CERN. Nous tentons d'éclaircir, ci-après, un problème qui nous a occupés durant les dernières séances. Mais d'abord quelques remarques d'ordre général.

### 1) Informations générales **Fréquentations.**

Durant la période octobre 1992 - avril 1993 (6 séances), notre Permanence a continué à rencontrer un intérêt réjouissant de la part des bénéficiaires. Durant cette période, nous avons enregistré une moyenne de 6,5 consultations par séance, un nombre qui se compare favorablement avec les 3,3 consultations par séance enregistrées durant la période précédente. La plus forte affluence jamais vue a eu lieu le 3 février 1993 quand 12 personnes sont venues nous voir et une 13 ième nous a consultés par téléphone. Etant donné le local dont nous disposons et le temps imparti, nous avons, ce jour-là, atteint la limite de nos moyens. Cette forte affluence était aussi quelque peu gênante pour nos hôtes de l'Association du personnel et a exigé beaucoup d'indulgence de leur part.

#### **Appellation.**

Dans le Bulletin No 6, nous avions réitéré notre invitation à nous faire des propositions pour une nouvelle appellation de notre service. Nous n'avons reçu aucune réponse depuis que M.Sakkas a soulevé cette question. Nous avons poussé un peu plus loin nos propres recherches quant à la signification exacte du mot "permanence". Il s'avère que ce mot est utilisé comme terme technique dans des domaines aussi variés que les sciences politiques, la théologie et les jeux. Le sens qu'une personne attribue à

ce mot dépend donc largement de ses préoccupations particulières et, quelquefois, même du hasard. Pour quelqu'un qui a la malchance d'avoir été blessé dans un accident, le mot "permanence" aura toujours une odeur de chloroforme. Un amateur de casinos, par contre, vous dira que "la permanence" n'est rien d'autre que la liste des numéros et couleurs sortis pendant une séance de roulette. Et pour nous ? Et bien, pour nous la permanence, c'est ... LA PERMANENCE. Nous avons d'ailleurs constaté qu'aucun des nombreux dictionnaires que nous avons consultés, ne met le mot "permanence" en relation avec un quelconque service médical. Nous attribuons ce phénomène au fait que ce n'est que relativement récemment que les institutions médicales ont accaparé ce terme pour leurs propres besoins, avec un certain succès, il faut l'admettre. Dans le dernier Bulletin, nous avons déjà cité le texte du Petit Larousse se référant au plus près à notre activité. Voyons maintenant comment le Grand Larousse définit le mot "permanence" dans ce même contexte: "Service de garde, de renseignement, etc., assuré de façon continue par une ou plusieurs personnes pendant une durée déterminée". Est-ce que ce n'est pas la description parfaite du service mis à votre disposition chaque mois ? "Permanence" nous semble vraiment la bonne appellation pour ce service et les gens en ont pris l'habitude. Nous avons décidé de la conserver dans le futur.

Afin de convaincre ceux qui ont toujours de la peine à nous suivre dans cette

décision, supposons que nous adoptions comme nouvelle appellation "GAC écoute", qui nous semble la meilleure parmi les alternatives envisagées. Un jour, quelqu'un vous demanderait: "Qu'est-ce que c'est que ce "GAC écoute"?, est-ce que c'est un journal ou un numéro de téléphone?" Vous ne pourriez que répondre: "Mais non, ce n'est ni l'un, ni l'autre, c'est notre... permanence!".

## 2) Circulaire administrative N° 22

Au cours de chacune de nos 6 dernières séances, nous avons eu la visite d'un collègue qui porte avec grâce ses 82 ans. Il est entré au CERN en 1956 et a pris sa retraite en 1976, à l'âge de 65 ans. Durant ses 20 ans au CERN, il a toujours travaillé par roulement.

Lors de sa première visite, il nous a remis un exemplaire de la Circulaire Administrative N° 22, qui fixe les conditions d'application de l'Article R III 1.25 du Règlement du Personnel, entré en vigueur le 1er avril 1980. Cet article stipule que:

"Le travail par roulement ouvre droit à des bonifications d'annuités à la Caisse de pensions dans des conditions fixées par le Directeur général".

Notre ami se sent lésé parce que, dit-il, il aurait travaillé à côté d'autres collègues qui, eux, profitent maintenant des dispositions figurant dans la circulaire.

Après plusieurs lectures de cette circulaire (le texte nous semble quelque peu

ardu) et après avoir pris des renseignements auprès de la Division du Personnel, il nous semble évident que non seulement l'article R III 1.25, mais aussi et surtout les conditions d'application reflètent une certaine politique du personnel: l'Organisation voit son intérêt dans la suppression, dans la mesure du possible, du travail par roulement, ou dans l'exécution de ce travail par des entreprises. Pour arriver à cette fin, l'Organisation offre au personnel visé, le cas échéant, un congé rémunéré et/ou une retraite anticipée.

Il est important de noter, et notre collègue ferait bien de retenir ce point, que les annuités que le CERN paie à la Caisse de pensions sont entièrement utilisées pour permettre la retraite anticipée et ne sont pas utilisées pour augmenter la pension au-dessus de la valeur que celle-ci aurait atteinte, si l'intéressé avait terminé sa carrière normalement. Il ne faut pas oublier non plus que les pensions sont soumises à l'impôt et, en Suisse, il faut en déduire les primes AVS payées par les Suisses jusqu'à ce que l'intéressé ait atteint l'âge de 65 ans. D'un point de vue purement matériel, les bénéficiaires d'une retraite anticipée dans le sens de la circulaire N° 22 ne sont donc pas mieux traités que leurs collègues qui terminent leur carrière normalement. Nous admettons, toutefois, qu'ils jouissent plus tôt et, espérons-le, plus longtemps, de la liberté qu'offre la retraite. Mais ceci est une autre histoire.

*Ernst Hugi*

## **NEWS OF THE 'PERMANENCES'**

This chapter should enable you to find, through questions that have been put to us, answers to problems that you may meet - or at least the beginning of answers to these problems - so encouraging you to come and see us on the first Tuesday of each month (except during the summer months). The times of the 'Permanences' are given in the CERN Weekly Bulletin. We attempt to clarify below two problems that have been raised in the course of our last sessions. But first some general information.

### **1) General information**

#### **Visitors**

During the period October 1992 to April 1993 (six sessions) the pensioners have continued to show an encouraging interest in our 'Permanences'. We have registered an average of 6.5 consultations per session, which compares favourably with the average of 3.5 during the preceding period. The greatest gathering yet seen was on February 3 when twelve people came to see us and a thirteenth consulted us by telephone.

Seeing the size of the room at our disposal and the time available we were that day stretched to the limit. This affluence was also somewhat troublesome for our hosts, the Staff Association, demanding a lot of patience on their part.

#### **Name**

In Bulletin No 6 we repeated our invitation to have suggestions for a new

name for our enterprise. We have had no replies since M Sakkas raised this question. We have gone a little further with our own research as to the exact meaning of the word 'permanence'. It appears that the word is used as a technical term in fields as disparate as political science, theology and gambling. So the sense that a person gives to this word depends largely on his particular background and, sometimes, just on chance. For someone who has had the bad luck to have an accident the word 'permanence' will always have an odour of chloroform. A frequenter of casinos, on the other hand, will tell you that 'la permanence' is nothing but the list of the numbers and colours thrown during a session of roulette. And for us? Well, for us, the 'permanence' is ... 'THE 'PERMANENCE''. We have, furthermore, found that not one of the numerous dictionaries we have consulted relate the word 'permanence' with any medical service. We attribute this to the fact that it is only fairly recently that medical establishments have taken over this term for their own needs, with a certain success, it must be admitted. In the last Bulletin we have already quoted the 'Petit Larousse' referring very closely to our activity. Let us see how the 'Grand Larousse' defines the word 'permanence' in the same context: "Service de garde, de renseignement, etc., assuré de façon continue par une ou plusieurs personnes pendant une durée déterminée". Is not that a perfect description

of the service provided for you each month ? 'Permanence' seems to us to be truly the good name for this service and people have got used to it. We have decided to keep it for the future.

To convince those who still find it hard to accept this decision, suppose that we had taken as the new name "GAC écoute", which seems to us to be the best of the alternatives put forward. One day some one would ask: "What is this 'GAC écoute', is it a newspaper - or a telephone number ?" You could only reply; "Neither one nor the other, its our 'Permanence'".

## 2) Administrative Circular No 22.

We have had the visit, at each of the last six sessions, of a colleague who carries well his 82 years. He joined CERN in 1956 and retired in 1976 at the age of 65. He was on shift work throughout his 20 years at CERN.

At his first visit he gave us a copy of Administrative Circular No 22 which determines the terms of application of Article R III 1.25 of the Staff Regulations, which came into force on April 1 1980. This article stipulates that:

"Shift work confers a right, under conditions specified by the Director-general, to additional periods of membership in the Pension Fund".

Our friend feels wronged because, he says, he has worked alongside colleagues who now profit from the provisions of this circular.

After reading the circular several times (the text seems somewhat difficult) and having made enquiries at the Personnel Division, it seems clear that not only Article R III 1.25, but also - and more especially - the terms of application reflect a definite personnel policy: the Organization sees its interest in the suppression, as far as is possible, of shift work, or in having such work performed by outside firms. To reach this objective the Organization offers to the staff affected, according to the situation, paid leave and/or early retirement.

It is important to note, and our colleague would do well to retain this point, that the annuities paid by CERN are entirely for allowing an early retirement and are not used to increase a pension above the value it would have attained if the person concerned had finished his career normally. It should also not be forgotten that pensions are subject to taxation and, in Switzerland, the AVS premiums paid by Swiss up to the age of 65 are to be deducted.

From a purely pecuniary point of view the beneficiaries of an early retirement pension under the terms of Circular No 22 are not better treated than their colleagues who finish their career normally. We admit, however, that they enjoy sooner, and hopefully longer, the fruits of retirement. But that is another story.

*Ernst Hugi.*

## **LE BILLET DU TRESORIER**

Depuis une année, vous nous avez confié la responsabilité de gérer les biens du groupement. Une année d'apprentissage pour maîtriser le fichier des membres et son transfert au système informatique. Le contrôle des versements des cotisations est plein d'embûches, par exemple le double versement, soit une première fois par compte de chèque postal et une deuxième fois par un ordre de paiement à la banque, ou encore des versements qui nous parviennent sans nom et sans adresse.

Ces distractions de certains d'entre vous nous demandent un effort considérable, car à chaque fois, il faut faire des recherches pour savoir à quoi correspondent ces paiements anormaux ou pour trouver l'expéditeur en allant quelquefois enquêter auprès de la Caisse de pensions, de la banque ou des comptes chèques postaux.

Vous comprenez bien que cela ne facilite pas notre tâche, aussi nous vous demandons de bien vouloir faire un effort de votre côté pour remplir les formulaires correctement et clairement et, d'avance, nous

vous en remercions.

Une solution à ces problèmes pourrait consister dans le paiement d'une cotisation libératoire, possibilité qui vous serait offerte à côté du système actuel et qui se traduirait par le règlement d'un nombre de cotisations annuelles, dix par exemple. Un tel paiement vous libérerait de tout paiement ultérieur. Mais le Comité ne s'est pas encore réellement saisi de cette question qui, si elle devait prendre forme, devrait faire l'objet d'une proposition de modification des statuts et donc d'un vote des membres du GAC pour être adoptée.

Les budgets, tels qu'ils ont été présentés à l'Assemblée générale, figurent ci-dessous. Ils montrent combien la gestion du Comité a été prudente pour pouvoir permettre maintenant des déplacements en vue de contacts hors de Genève avec des collègues d'autres organisations internationales. En attendant, l'Assemblée générale a maintenu la cotisation pour 1994 à 20 frs, son montant inchangé depuis 7 ans.

*Werner Albrecht  
Trésorier.*

## EXERCICE 1992

### Compte des pertes et profits.

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Cotisations		14'535.--
Voyages	54'898.30	55'295.--
Frais généraux-Matériels-Frais d'imprimerie.	3'025.70	
Taxes CCP	381.40	
Réceptions (Assemblée générale et rencontres)	1'575.--	
Intérêts bancaires et CCP		1'550.80
Impôt anticipé	542.80	505.85
Excédent de recettes	11'463.45	
<b>BALANCE</b>	<b>71'886.65</b>	<b>71'886.65</b>

### Bilan au 31 décembre 1992

DESIGNATION	ACTIF	PASSIF
Compte CCP	3'503.50	
Banque SBS Compte 109.245.0	2'837.80	
Banque SBS Compte 109.245.1	32'195.35	
Passif transitoire (Impôt anticipé)		542.80
Capital GAC		37'993.85
<b>BALANCE</b>	<b>38'536.65</b>	<b>38'536.65</b>

**BUDGET 1993.**

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
<b>1) <u>FRAIS GENERAUX</u></b>		
Rencontres	5'000	
Affranchissements	1'000	
Cartes de voeux, divers	250	
Frais de bureau	1'750	
Réceptions (Assemblée générale)	2'000	
<b>2) <u>INFORMATIONS</u></b>		
Impression bulletin GAC	3'000	
Autres documents	2'000	
<b>3) <u>MATERIEL</u></b>		
Informatique	3'000	
<b>4) <u>REVENUS</u></b>		
Cotisations		16'000
Intérêts bancaires		1'500
Impôt anticipé		500
<b>TOTAL</b>	<b>18'000</b>	<b>18'000</b>

***THE TREASURER'S NOTE***

A year ago you have entrusted us with the responsibility of managing the assets of the Association. A year of apprenticeship in which to master the membership file and to transfer it to our computer. Checking subscriptions is full of traps: double payments, for example, or

payments which arrive with neither name nor address. These inadvertencies on the part of some of you give us considerable extra work as, each time, searches have to be made to find out to what correspond these abnormal payments, or to identify the sender by enquiries from the Pension Fund,

the bank or the Post Office. You will well understand that this does not simplify our work, so we ask you to make an effort on your side to fill up the forms correctly and clearly: we thank you in advance for so doing. One solution to these problems could be to pay a single contribution - of, say, ten annual subscriptions - for life-membership as an alternative to the present system. But the Committee has not yet taken up this matter which, should it take form, would require a change in the Statutes and thus a vote of the GAC members for it to be adopted.

The budgets, as they were presented to the Annual General Meeting (AGM), are given above. They show how prudent has been the Committee's management so that visits can be made to establish contacts with our colleagues of other international organizations away from Geneva. Meanwhile the AGM has maintained the subscription at SFR 20, unchanged over the last seven years.

*Werner Albrecht  
Treasurer.*

## **CEUX QUI NOUS ONT QUITTÉS**

## **OBITUARY**

Les noms de ceux qui nous ont quittés doivent trouver leur place dans notre Bulletin.

The names of those who have left us must be noted in our Bulletin.

VON ALLMEN André	07.11.92	DUCRET	René	10.04.93
DURUPTHY Georges	12.01.92	PIRON	Henry	02.05.93
DE DUMONT André	26.01.93	COLMEZ	Jean-Marie	15.05.93

Au nom de tous les membres du GAC, le Comité adresse aux familles ses condoléances émues et les assure de sa chaleureuse sympathie.

On behalf of all the members of GAC, the Comity offers to their families its warmest sympathy.

## **LA CAISSE DE PENSIONS**

Intervention de L.Resegotti à l'Assemblée générale  
du 28 avril 1993.

Des nouvelles de la Caisse de pensions, concernant notamment l'assemblée générale annuelle des membres et bénéficiaires, tenue en septembre 1992, et les conclusions des études sur le statut de la Caisse et sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses organes, ont été publiées dans notre bulletin n° 6, paru en décembre 1992. Certains de ces thèmes seront rappelés au cours de mon exposé, mais ce compte rendu portera surtout sur les sujets qui ont donné lieu à des développements récents.

### **1. L'expertise actuarielle.**

L'expertise actuarielle fondée sur l'état des avoirs de la Caisse de pensions fin 1991 a été présentée au Comité des finances au mois de mars 1993 par le Conseil d'administration de la Caisse avec un document d'accompagnement qui exprime son soutien à l'ensemble des considérations émises par l'actuaire-conseil de la Caisse et appuie les recommandations formulées dans l'expertise.

Par rapport à la précédente expertise actuarielle, datant de fin 1988, une nouvelle table de mortalité, donnant une espérance de vie plus longue, a été utilisée, les taux de départs avant 65 ans ont été revus à la hausse, la prise en charge par la Caisse de ses frais administratifs et la gradualité du

relèvement du taux global de cotisation ont été pris en compte.

Ces éléments, s'ajoutant à l'influence des perturbations économiques de l'année 1990, ont fait apparaître un déficit technique. Le montant de ce déficit dépend des hypothèses de calcul adoptées parmi les très nombreuses possibles, notamment en ce qui concerne le plafond de l'effectif des membres de la Caisse (CERN + ES0), les tables biométriques utilisées, la méthode de prise en compte des droits acquis par les membres qui quittent le CERN ou l'ES0, les taux de départ à la retraite anticipée. L'actuaire a effectué les calculs complets pour sept modèles possibles, obtenus en combinant certaines des variantes. Les déficits calculés se situent entre 26 MSF et 204 MSF, i. e. entre 0,7% et 5% de l'actif du bilan technique, les valeurs les plus grandes résultant évidemment de l'accumulation d'hypothèses actuariellement défavorables.

L'actuaire-conseil note, en conclusion : "La présence de ce déficit n'est certainement pas préoccupante pour l'instant, vu l'effort financier considérable qui a été accepté par les parties pour assurer l'équilibre financier à long terme". Ayant aussi évalué l'influence spécifique des paramètres les plus importants, l'actuaire

recommande, entre autres, une étude approfondie du choix des tables biométriques et une observation attentive des départs à la retraite anticipée. Il rappelle, à ce propos, que tout nouveau programme de départs à la retraite encouragés devrait donner lieu à une compensation financière appropriée.

Dans sa présentation au Comité des finances, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions rappelle que le Conseil du CERN avait prévu, en juin 1988, d'atteindre un plafond de 2950 année-homme à la fin 1996, mais qu'un abaissement de l'effectif titulaire du CERN à 2705 année-homme, d'ici 1995, a été envisagé en juin 1991. Les hypothèses actuarielles de la nouvelle expertise, écrit-il, tiennent compte de cette éventualité. Le Conseil d'administration soutient que la décision du Conseil du CERN d'octobre 1985 (CERN/1587/Add.) "...dans tous les cas où l'Organisation souhaite appliquer, dans le domaine de la politique du personnel, une mesure susceptible d'influer sur l'équilibre de la Caisse, les conséquences pour cette dernière devraient être clairement énoncées dans la proposition du Conseil et le coût, déterminé actuariellement, versé par l'Organisation à la Caisse" devrait être pleinement mise en oeuvre à cette occasion, faute de quoi, à plus long terme, un déficit apparaîtrait, déficit qu'il faudra, tôt ou tard, corriger.

## **2. Conseil d'administration de la Caisse et organes de gestion.**

- Des élections ont eu lieu en automne 1992 pour réélire ou remplacer deux mem-

bres titulaires du Conseil d'administration et deux suppléants dont les mandats expiraient fin 1992. Seul M.Doran, titulaire sortant, n'a pas souhaité se représenter. L.Henny, titulaire sortant, et C.Bovet, suppléant sortant, ont été réélus au Conseil en tant que membres titulaires, E.Chiaveri a été réélu suppléant et R.Pittin a été élu suppléant. Ils resteront en fonction pendant trois ans.

- A la suite de l'approbation par le Comité des finances, en décembre 1992, de la modification du régime du Comité de placement (expliquée dans le Bulletin GAC n° 6), le Conseil d'administration a procédé à la nomination de deux membres supplémentaires au sein du Comité et à l'élection du Président du Comité. La nouvelle composition du Comité de placement est donc la suivante:

Président:	G.Maurin
Secrétaire:	C.Cuénoud
Membres:	J.Bezemer
	C.Bovet
	W.C.Middlekoop
	A.J.Naudi.

Ils seront assistés par des experts, dont le mandat a été prolongé d'une année.

- M.F.Armuzzi a été engagé au sein de l'Administration de la Caisse à partir du 1er juillet 1993 en qualité de responsable de la gestion mobilière.

- Le Conseil d'administration a choisi six nouveaux gestionnaires extérieurs, qui sont des sociétés européennes spécialisées auxquelles une partie des fonds de la Caisse sera confiée en gestion discrétionnaire. Les nouveaux gestionnaires, qui s'ajoutent à deux déjà en fonction, seront tous soumis à des directives de placement similaires, de

façon à être mis en concurrence entre eux. Le Conseil d'administration a désigné la banque State Street, de Munich, en tant que banque dépositaire pour les huit gestionnaires extérieurs. Dans une seconde phase, une autre banque sera chargée de l'administration centralisée des titres pour la cellule d'investissement mobilière interne.

- Le budget de l'Administration de la Caisse approuvé par le Conseil d'administration pour 1993 se monte à 2'130'000 francs.

### **3. Adaptation des pensions.**

Dans sa réunion du 20 octobre 1992, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions avait convenu de demander au Conseil du CERN d'approver une adaptation des pensions, des montants fixes et des allocations de 3,6% à compter du 1er janvier 1993, correspondant au mouvement de l'indice des prix à la consommation à Genève enregistré pendant la période d'août 1991 à août 1992. Lors des discussions provoquées, début décembre, par les suggestions de certains Etats membres de ne pas accorder l'adaptation des traitements proposée par la Direction, le Conseil du personnel du CERN a fermement pris position en faveur de la pleine indexation des pensions, indépendamment de toutes autres circonstances. Cette position a été communiquée par le Président de l'Association du personnel, M.Borghini, dans une lettre à M. P.Levaux, Président du Conseil d'administration de la Caisse, qui a défendu la proposition du Conseil d'administration devant le Comité des finances.

Malgré les réserves exprimées par certains membres du Comité des finances, s'inquiétant de l'effet que la pleine indexation des pensions, en l'absence de celle des salaires, pouvait avoir sur l'équilibre financier de la Caisse, la proposition du Conseil d'administration a été approuvée à la majorité par le Conseil du CERN.

Il est agréable de noter que l'Association du personnel de l'ESO, ayant reçu une copie de la dite lettre de M.Borghini à P.Levaux, a répondu début janvier en y souscrivant pleinement et en affirmant que les actifs du CERN et de l'ESO doivent se montrer solidaires des pensionnés.

### **4. Garantie des pensions.**

Les travaux du Groupe spécial sur la réintégration, présidé par M.M.Ottosson, se sont poursuivis pendant toute l'année 1992 et ont abouti à deux projets de documents, à savoir le projet d'Acte constitutif de la Fondation de droit suisse qui devrait prendre en charge la Caisse de pensions en cas de dissolution de l'Organisation et un projet de Résolution du Conseil du CERN complétant la Résolution du Conseil relative aux garanties de poursuivre le paiement des droits à pension du personnel du CERN en cas de dissolution de l'Organisation, adoptée en juin 1986.

Il est prévu de recueillir maintenant l'avis des instances extérieures concernées, et notamment des autorités suisses, afin que le Groupe puisse tenir compte de leurs observations lors de la rédaction définitive des documents.

*Lorenzo Resegotti*

## **THE PENSION FUND**

Report by Lorenzo Resegotti at the Annual General Meeting  
of April 28 1993.

News of the Pension Fund covering the Annual General Meeting of members and beneficiaries of the Fund, held in September 1992, and the conclusions of the studies on the status of the Fund and on the operation of its Management Board and the latter's organs have been published in GAC Bulletin No 6 in December 1992. Some of these subjects will be recalled in my presentation, but this account will principally cover those topics for which there have been recent developments.

### **1. Actuarial appraisal.**

The actuarial appraisal based on the state of the Fund's assets at the end of 1991 was put before the Finance Committee of March 1993 by the Management Board of the Pension Fund. A covering document expressed the Board's agreement with the entirety of the points made by the Fund's consultant actuary and supported the recommendations made in the appraisal.

In comparison with the previous appraisal, made at the end of 1988, a new mortality table, giving a longer expectation of life, has been used, the rate of departures before age 65 has been revised upwards, the taking over by the Fund of its administrative expenses and the graduated increase in the

overall contribution rate have been taken into consideration.

These elements, added to the influence of the economic disturbances of 1990, have resulted in a technical deficit. The size of this deficit depends upon which hypotheses, among the very numerous possibilities, are taken - particularly those concerning the ceiling of the membership of the Fund (CERN and ESO), the biometric tables used, the method of taking into account the acquired rights of members leaving CERN or ESO and the rate of early retirement. The actuary has made full calculations of seven possible models, obtained by combining different variables. The calculated deficits lie between 26 MSF and 204 MSF, i.e. between 0.7% and 5% of the assets in the technical balance sheet, the largest deficits resulting naturally from the accumulation of actuarially unfavourable hypotheses.

The consultant actuary notes in conclusion "The presence of this deficit is certainly not preoccupying for the moment in view of the considerable financial effort which has been accepted by the parties to assure long term stability." Having also evaluated the specific influence of the most important parameters the actuary recommends, among other points, an in

depth study of the choice of biometric tables and for a close watch to be kept on early retirement. To this last point he underlines that any new programme encouraging early retirement should be accompanied by the appropriate financial compensation.

In its presentation to the Finance Committee the Pension Fund Management Board recalled that CERN Council had forecast, in June 1988, that a ceiling of 2950 person-years would be reached at end 1996 but that in June 1991 a reduction in the established strength of CERN to 2705 person-years by 1995 had been envisaged. The actuarial hypotheses of the new appraisal take account of this possibility. The Management Board maintains that the CERN Council decision of October 1985 (CERN/1587/Add.) "whenever the Organization wants to apply a measure of staff policy that might influence the Fund's balance, the consequences to the Fund be made clear in the proposal to the Council and the actuarially determined cost be paid by the Organization into the Fund" should be fully implemented on this occasion. If this is not done a deficit will appear, a deficit which will, sooner or later, have to be corrected.

## **2. The management Board of the Fund and its organization.**

- Elections were held in autumn 1992 for the reelection or replacement of two titular members of the Management Board and of two substitutes whose mandates would expire at the end of 1992. Only M.Doran, sitting titular member, did not stand for reelection. L.Henny, sitting titular member, and C.Bovet, sitting substitute,

were reelected to the Board as full members, while E.Chiaveri and R.Pittin were respectively reelected and elected as substitute members. They remain in office for three years.

- Following the approval by the Finance Committee in December 1992 of the Regulations of the Investment Committee (explained in GAC Bulletin No 6) the Management Board has nominated two additional members to the Committee and the President of the Committee has been elected. The composition of the Investment Committee is now as follows :

President :	G.Maurin
Secretary :	C.Cuénoud
Members :	J.Bezemer
	C.Bovet
	W.C.Middelkoop
	A.J.Naudi

They will be advised by experts whose mandate has been prolonged for a year.

- Mr F.Armuzzi has been engaged by the Management Board from July 1 1993 to be responsible for the management of securities.

- The Management Board has chosen six new external portfolio managers - specialized European firms - to whom a part of the Fund's assets will be confided for discretionary management. The new managers, who join two already in place, will all receive similar investment guidelines so as to be in competition with each other. The Board has designated the State Street Bank of Munich as depository bank for the eight external managers. In a second phase another bank will take over the centralized

administration of movable assets for the internal investment section.

- The 1993 budget for the administration of the Fund, approved by the Management, is 2,130,000 SFR.

### 3. Pension Indexation.

At its meeting on October 20 1992 the Pension Fund Management Board decided to request CERN Council to approve the indexation of pensions, fixed sums and allocations by 3.6% as from January 1 1993, corresponding to the movement of the Geneva retail price index over the period August 1991 to August 1992. During the discussions, arising from the suggestion of certain member states at the beginning of December not to grant fully the salary indexation proposed by CERN Management, the Staff Council strongly took position in favour of the full indexation of pensions, independently of all other circumstances. This position was communicated by the President of the Staff Association, M.Borghini, in a letter to Mr P.Levaux, President of the Management Board of the Pension Fund, who defended the proposal of the Management Board before the Finance Committee.

Despite the reserves expressed by certain members of the Finance Committee, disturbed by the effect that the full indexation of pensions and not that of salaries could have on the financial equilibrium of the Pension Fund, the

proposal of the Management Board was accepted by the majority of CERN Council.

It is agreeable to note that the ESO Staff Association, who received a copy of M.Borghini's letter to P.Levaux, replied the beginning of January in full agreement and affirming that the active members of CERN and ESO should show their solidarity with the pensioners.

### 4. Pension Guarantees.

The work of the special group on reintegration, chaired by Mr M.O.Ottosson, continued throughout 1992 and resulted in two draft documents : firstly, a draft of the 'Acte constitutif de la Fondation de droit suisse' which should take over the Pension Fund in the event of the dissolution of the Organization and, secondly, a draft Resolution of the CERN Council completing the Council Resolution relative to the guarantees to continue the payment of pension rights of CERN staff in the event of the dissolution of the Organization, adopted in June 1986.

It is now foreseen to obtain the opinion of the outside authorities concerned, and in particular the Swiss authorities, so that the Group can take account of their observations in the final drafting of the documents.

*Lorenzo Resegotti*

## **L'ASSURANCE -MALADIE.**

Intervention de Jacques Trembley à l'Assemblée générale  
du 28 avril 1993.

### **Introduction**

Pour commencer, je voudrais rappeler quelques-uns des principes de base de notre Caisse de maladie:

Le CERN, depuis 1971, a un contrat avec l'Austria sur la base d'une mutuelle absolue, indépendante de la situation de famille.

Les cotisations sont proportionnelles au salaire de base. Un membre actif cotisait donc, en 1991, 35% de la prime qui était alors de 8,48% soit une cotisation de 2,97% du salaire de base, l'Organisation payant les 65% restant des 8,48%.

Les pensionnés, eux, payaient la même cotisation que les membres actifs soit 2,97% sur la pension théorique maximum à laquelle ils peuvent avoir droit, la part manquante (65%) étant couverte conjointement par les actifs et l'Organisation.

La convention avec l'Austria a récemment été révisée et prolongée pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1992, jusqu'au 31 décembre 1996.

Au printemps 1990, vu l'augmentation des coûts, le Chef de l'Administration de l'époque a créé un groupe présidé par H.Hoffmann; ce groupe était chargé de donner son avis sur la possibilité et l'opportunité de mettre en

application des mesures pour stabiliser et, si possible, diminuer les coûts. Un rapport a été remis au Chef de l'Administration en Janvier 1992.

### **Recommandations du rapport Hoffmann:**

Les recommandations concernant les pensionnés dans le rapport Hoffmann étaient:

1/ de maintenir l'actuel schéma par budgétisation plutôt que de recourir à un système par capitalisation:

2/ d'analyser et d'utiliser tous les droits possibles que les pensionnés peuvent avoir de réintégrer un système national

3/ de faire en sorte que l'Organisation contribue directement aux coûts de l'assurance maladie des pensionnés; le niveau approprié des contributions de l'Organisation devant être de 65% de la prime, calculée, comme actuellement, sur la pension théorique maximum pour une base de 40 heures de travail par semaine.

Ce rapport a été discuté en juin au Directoire qui le confia alors à un groupe de travail de l'Administration, sous la direction de H.Weber directeur de l'Administration. Ce groupe avait pour tâche de le compléter

en faisant des propositions, plus particulièrement, dans le cas où un des Etats Membres viendrait à se retirer du CERN ou lors de la dissolution de l'Organisation et enfin en ce qui concerne le problème des soins gériatriques.

Le rapport-mémorandum de H.Weber, daté du 21 août, a été remis au Directeur général, qui l'a soumis au Directoire du 6 octobre. Ce dernier l'a transmis avec celui de H.Hoffmann au Comité de Concertation Permanent (CCP) du 7 octobre.

**Ces deux rapports proposent, en ce qui concerne les pensionnés, que l'Organisation continue de payer des contributions directes de 65 % au système d'assurance, le rapport Weber ajoutant qu'il sera demandé à la Caisse de pensions de transmettre les contributions qu'elle recevra de l'Organisation et celles des pensionnés au système d'assurance-maladie. L'examen du problème des soins gériatriques étant repoussé à une date ultérieure.**

Le CCP du 4 novembre a approuvé à l'unanimité le rapport Weber ainsi que l'augmentation des primes pour 1993 de 8.98% à 9.58% du traitement de base tandis que la cotisation de l'Organisation passe de 6.01% à 6.5%).

### **Création du CSAM:**

Le 24 novembre, après avoir accepté le rapport Weber et l'avoir renvoyé à la Direction pour présentation au Comité des Finances, le CCP a approuvé la proposition

du groupe de travail Hoffmann de créer un nouvel organe:

**le " Comité de surveillance pour l'assurance maladie", le CSAM,** qui remplace tous les autres groupes de travail et comités ad hoc chargés de cette question dans le passé.

Le CSAM comprend deux membres de la Direction et deux membres de l'Association du personnel.

Ce comité s'est réuni pour la première fois le 17 décembre pour discuter, comme le lui avait demandé le CCP, de son mandat et de l'Avenant 14 à la Convention liant le CERN à l'Austria. Au cours des deux autres réunions du 13 janvier et du 3 février, l'avenant 14 fut accepté, le mandat proposé et la liste des sujets à étudier établie.

### **Mandat du CSAM**

Le mandat du CSAM accepté lors du CCP du 27 janvier 93 est donc le suivant :

1-/Discuter des changements à apporter à la

Caisse de Maladie qui seraient proposés par la Direction, l'Association du Personnel, ou tout autre partie concernée ainsi que d'initier tout amendement au contrat d'Assurance Maladie entre le CERN et Austria.

2-/Etudier:

- le renouvellement du Contrat avec l'Austria,
- l'intérêt de changer d'assureur ou de système,
- faire des recommandations en temps opportun.

- 3-/Contrôler l'application du Contrat et discuter, commenter et faire des propositions en ce qui concerne:
  - le rapport annuel d'Austria,
  - les Statistiques annuelles soumises par Austria,
  - les rapports ad hoc d'Austria,
  - l'augmentation des primes.
- 4-/Suivre le développement de l'assurance maladie dans les autres organisations internationales et dans les Etats membres, plus particulièrement en Suisse.
- 5-/Faire des propositions sur des sujets initiés par le CCP ou par les membres du Comité et suivre l'application des mesures approuvées
- 6-/Etudier les mesures nécessaires afin d'améliorer l'équilibre financier du système d'assurance maladie et faire des propositions si nécessaire.
- 7-/Soumettre un rapport annuel sur le travail du Comité.

Par contre le Comité n'est pas habilité à traiter des cas individuels ou des appels d'assurés; de tels cas doivent suivre la procédure établie par le Contrat ADM/605..

Le Comité décidera lui-même de ses méthodes de travail. Il peut, à son initiative, inviter qui bon lui semble, comme observateur ou expert, à titre permanent ou au cas par cas.

Le GAC n'étant pas représenté au CSAM mais désirant cependant avoir au moins un observateur permanent, en a fait la demande en mars par l'intermédiaire de l'Association du Personnel. Demande qui,

fut acceptée à la réunion du 23 mars de cette année.

### **Activités du CSAM**

Actuellement le CSAM a déjà tenu six séances; depuis la septième, un observateur permanent des retraités participe aux travaux de ce comité et pourra ainsi défendre leurs intérêts et les tenir au courant des points les concernant dans ce domaine.

Lors de sa dernière séance qui s'est tenue la semaine dernière et à laquelle j'ai donc participé pour la première fois, le CSAM a entrepris la préparation du rapport 1992 à partir des données statistiques fournies par l'Austria.

### **Pour terminer je voudrais faire quelque remarques personnelles :**

Le Contrat avec l'Austria a été révisé depuis 1971 environ 14 fois, principalement pour le prolonger mais également pour modifier le taux des primes et les adapter à l'accroissement des coûts .

Le nombre de membres de la caisse est actuellement d'environ 13'000 personnes comprenant aussi les pensionnés et les "dépendants".

Les dépenses de santé au cours de 1992 se sont élevées à plus de 33 millions de francs suisses.

D'une manière générale, les coûts de la santé augmentent partout en Europe mais la totalité des dépenses de santé pour l'ensemble du CERN augmente plus rapidement que les salaires.

Parmi les raisons de cet accroissement, il y a principalement trois facteurs déterminants :

1-L'accroissement du coût des traitements, plus spécialement celui de l'hospitalisation.

Par exemple, le coût de l'hôpital de Genève de 1979 à 1989 a été multiplié par 2.9 alors que le coût de la vie n'a augmenté que de 1.39.

2-Le vieillissement de la population du CERN:

de 1979 à 1989 l'âge moyen est passé de 42.7 années à 47.5 et le nombre des retraités de 93 à 590

3-L'augmentation des coûts avec l'âge:

- si de 25 à 45 ans, il est de 1
- de 45 à 65 ans, il est 1.72 fois plus élevé
- et au-dessus de 65 ans, il est 2.36 fois plus élevé.

**Les primes ont passé, de 1971 à 1993, de 5.6% à 9.58% du salaire de base, elles ont donc presque doublé.**

Puisque nous sommes dans un régime de mutuelle, chaque partenaire peut faire un effort afin de mieux maîtriser l'augmentation du coût d'un traitement médical ce qui permettrait d'éviter l'augmentation galopante des primes que nous constatons ces dernières années. Gagner quelques %, c'est économiser près de un million par an et éviter l'explosion des primes. (Voir les tableaux ci-dessous).

*Jacques Trembley.*

#### Evolution des primes:

Les primes ont évolué au cours des années comme suit :

Période	% du salaire de base
1971 - 1973	5,60
1974 - 1977	6,40
1978 - 1980	6,89
1981 - 1982	7,01
1983 - 1989	7,50
1990 - 1990	7,90
1991 - 1992	8,98
1993	9,58

#### Comparaison des coûts France/Suisse:

La comparaison du coût des traitements médicaux entre la France et la Suisse d'après Austria amène aux constatations suivantes:

en 1991 selon Austria,		
le coût des médecins en France est	25%	du coût en Suisse
de la radiologie	35%	
des analyses	35%	
des médicaments	40 à 50%	
de la physiothérapie	40 à 50%	
de la location d'appareils	40 à 50%	
des soins dentaires	60%	
des lunettes	80%	
des verres de contact	80%	

## **HEALTH INSURANCE**

Report by Jacques Trembley at the Annual General Meeting  
of April 28 1993.

### **INTRODUCTION**

To begin, I should like to recall some of the basic principles of our health insurance scheme.

CERN has, since 1971, a contract with AUSTRIA on the basis of a fully mutual scheme, independent of the family situation.

Premiums are proportional to the basic salary. In 1991 an active member contributed 35% of the total premium, which was then 8.48%, and thus 2.97% of the basic salary, the organization paying the remaining 65% of the 8.48%.

As for the pensioners, they paid the same premium as the active members, 2.97% of the theoretical maximum pension to which they could be entitled, the missing part being covered conjointly by the active staff and the Organization.

The contract with AUSTRIA has been revised recently and extended for five

years from January 1 1992 to 31 December 1996.

In spring 1990, in view of the increase in costs, the then Director of Administration created a group under the chairmanship of H.Hoffmann; this group was charged with giving its advice as to the possibility and opportunity of bringing into force measures to stabilize and, if possible, diminish costs. A report was submitted to the Director of Administration in January 1992.

### **Recommendations of the Hoffmann report:**

The recommendations in the Hoffmann report touching the pensioners were:

1) to maintain the present budgetized scheme rather than changing to a capitalized scheme.

2) to analyse and use all possible rights of pensioners to be integrated into national schemes.

**3) to act so that the Organization contributes directly to the health insurance costs of pensioners; the appropriate level of the Organization's contributions being 35% of the premium, calculated as now on the theoretical maximum pension for a 40 hour working week.**

This report was discussed in June by the Directorate which set up a CERN Management working group, chaired by H.Weber the Director of Administration. This group had the task of completing the report and making recommendations, particularly for the case of a member state withdrawing from CERN or for the dissolution of the Organization as well as for the problem of geriatric care.

The report-memorandum of H.Weber, dated August 21, has been submitted to the Director-general who put it before the Directorate of October 6. The latter sent it, with the Hoffmann report, to the Standing Concertation Committee (SCC) of October 7.

**These two reports propose, as far as concerns the pensioners, that the Organization continues to pay the direct contributions of 65% to the insurance scheme, the Weber report adding that the Pension Fund would be asked to transmit both the contributions that it receives from the Organization and the premiums**

**of the pensioners to the health insurance scheme. The problem of geriatric care was postponed until a later date.**

The SCC on November 4 unanimously approved the Weber report of August 21 and the increase in premiums for 1993 from 8.98% to 9.58% of basic salaries (the premiums paid by members of the staff are thus increased from 2.97% to 3.22% of their basic salary while the Organization's contribution goes from 6.01% to 6.5%).

#### **Creation of the Health Insurance Supervisory Board (HISB)**

On November 24 the SCC, after accepting the Weber report and returning it to CERN management to be put before the Finance Committee, approved the proposal of the Hoffmann working group to create a new instrument:

**the 'Health Insurance Supervisory Board' (HISB), which replaces all the other working groups and ad hoc committees charged with this question in the past.**

It consists of two members from CERN management and two from the Staff Association.

This committee met for the first time on December 17 1992 to discuss, as the SCC had requested, its terms of reference and Amendment 14 to the Convention between CERN and AUSTRIA. In the course of the next two meetings held on January 13 and February 3 Amendment 14 was accepted, terms of reference were proposed and the list of subjects to be treated was drawn up.

### **Mandate of the HISB**

The following mandate for the Board was approved by the SCC on January 27 1993:

1. To discuss changes to the health insurance scheme that are proposed by Management, the Staff Association, or other interested parties and to propose amendments to the Health Insurance Agreement between CERN and Austria.
2. To consider
  - the renewal of the contract with Austria.
  - the advisability of changing the insurer or the system of insurance.
  - to make recommendations in due time.
3. To monitor the operation of the scheme and discuss, comment and make proposals on:
  - the annual report by Austria,
  - the annual statistics submitted by Austria,
  - ad hoc reports by Austria requested by the Board,
  - increases of premiums.
4. To monitor developments in health insurance in other international organizations and in Member States, particularly Switzerland.
5. To make proposals on topics referred to it by the SCC or by the parties in the Board, and to follow up the implementation of measures approved by the SCC.
6. To study measures aimed at improving the financial balance of the health

insurance scheme and to make proposals in this respect.

7. To submit an annual report on the work of the Board.

The board is not mandated to discuss individual cases or appeals by insured persons; such cases will follow the procedures laid down in the contract ADM/605.

The Board will decide on its working procedures. It may, at its discretion, invite other persons to attend its meetings, as observers or experts, on a regular or ad hoc basis.

As GAC was not represented on the HISB but wished to have at least a permanent observer, a request was made in March via the Staff Association. This request was accepted at the meeting of March 23 of this year.

### **Activities of the HISB**

Till now the HISB has already held six meetings; since the seventh a permanent observer of the pensioners takes part in the work of this committee and will thus be able to defend their interests and to keep them informed of matters concerning them in this field.

At its latest meeting, held last week, and at which I was present for the first time, the HISB started the preparation of the 1992 report based on statistical data provided by AUSTRIA.

**To end I should like to make a few personal remarks:**

The contract with AUSTRIA has been revised 14 times since 1971, mainly to prolong it but also to modify the premium rates and to adapt them to rising costs.

The number of members of the Scheme is at present about 13,000 including both pensioners and dependents.

Health expenses in 1992 were above 33 million Swiss francs.

In general, health costs increase throughout Europe but the totality of health expenditure for the whole of CERN increases faster than salaries.

Among the reasons for this increase, there are three principal factors:

1. The increase in treatment costs, especially in hospitals.

The cost of the Geneva Cantonal Hospital, for example, from 1979 to 1989 was multiplied by 2.9, whereas the cost of living index only increased by a factor of 1.39.

2. The aging of the CERN population:

between 1979 and 1989 the average age has gone up from 42.7 to 47.5 and the number of pensioners from 93 to 590.

3. The increase of costs with age:

- if from 25 to 45 years of age the cost is 1
- from 45 to 65 it is 1.72 times as much
- and above 65 it is 3.36 times as much.

**The premiums have risen, between 1971 and 1993, from 5.6% to 9.58% of basic salaries - they have nearly doubled.**

Since we are in a mutual scheme, each partner can make an effort better to master the rising cost of medical treatment, and so to avoid the galloping increase in premiums we have seen these last years. To gain a few per cent is to economize nearly a million a year and avoid the explosion of our premiums. (See the tables above).

*Jacques Trembley.*

## ***RENCONTRES - VOYAGES***

En 1993, deux voyages sont déjà organisés:

a) Du 15 au 20 juin, 44 personnes partiront pour le sud de la Bretagne et, pendant 6 jours, visiteront Saumur, Angers, Vannes, Carnac, le golfe du Morbihan avec une croisière-repas, Nantes, Cholet où elles  
6/4/93

assisteront au spectacle du "Puy du Fou", le Poitou avec visite du Futuroscope de Jaunay Clan, avant de regagner Genève par Limoges et Vichy.

b) Un voyage de 4 jours, du 13 au 16 septembre, avec 20 participants, aura comme itinéraire: Zurich, Fussen,

Hohenschwangau avec visite de son château et de celui de Neuschwanstein, Oberammergau, Linderhof, Garmisch-Partenkirchen, retour par l'Arlberg, Vaduz, le lac des Quatre Cantons et Lucerne.

c) Une excursion de 1 jour est à l'étude, date et destination ne sont pas encore fixées.

Nous n'avons reçu que 30 réponses au questionnaire relatif aux voyages; c'est bien peu, mais la quasi-unanimité des réponses approuvent l'organisation actuelle. Sans entrer dans trop de détails, les destinations souhaitées, classées par pays et par le nombre des demandes, sont les suivantes:

1.- SUISSE 18 fois. Visite générale en 5 jours, Tessin, Grisons, Zermatt.

2.- FRANCE 9 fois. Provence, Corse, la Loire, Languedoc, Auvergne, Sud-Ouest, Dordogne, la Vanoise.

3 - ITALIE 8 fois. Visite en général en 5-6 jours, Toscane, Venise, Sicile, Lombardie, le Nord avec ses lacs, Portofino.

4- BENELUX 6 fois. Visite en général des 3 pays

5- AUTRICHE 3 fois. Vienne, visite en général

6.- DIVERS 1 fois chacun: Grèce, Maroc, Espagne, Portugal, croisière sur le Rhin, les villes d'art d'Europe, les Etats-Membres du CERN.

15 personnes sont favorables à une randonnée en petit groupe et 13 participeraient à une excursion en Carinthie.

Merci à tous ceux qui ont eu l'amabilité de nous répondre !

Malgré la diversité des propositions, nous nous efforcerons de satisfaire à l'avenir le plus grand nombre possible de personnes en tenant compte au mieux des réponses reçues.

Indépendamment des courses et voyages, nous aimerions organiser occasionnellement d'autres rencontres, par exemple des conférences, des projections de films ou de diapositives relatives à un voyage exceptionnel que vous avez fait, des visites d'exposition ou n'importe quelle autre manifestation. Nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos idées et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter et, ensemble, nous organiserons une rencontre pour en faire profiter nos collègues.

D'avance merci!

*Jean Robert*

## **MEETINGS AND TRAVEL**

Two tours have already been organized for 1993:

a) from June 15 to 20, 44 people will leave for South Brittany for six days and will visit Saumur, Angers, Vannes, Carnac and the Gulf of Morbihan, on which have a meal during a cruise. They will then continue to Nantes, Cholet - where they will see a performance of the 'Puy du Fou', and the Poitou, with a visit to Jaunay Clan's Futuroscope, before returning to Geneva via Limoges and Vichy.

b) a four day tour, from September 13 to 16, with 20 participants will have the following itinerary: Zurich, Fussen, Hohenschwangau and Neuschwanstein and their castles, Oberammergau, Linderhof, Garmisch-Partenkirchen, returning via the Arlberg, Vaduz, the lake of the four Cantons and Lucerne.

c) a one day excursion is under study, the date and destination are not yet fixed.

We have received only 30 replies to the questionnaire about our tours; not a large response, but there was quasi-unanimity in approving the present organization. Without going into too much detail the desired destinations, by country and by number of requests, are as follows:

1. SWITZERLAND, 18.

General five day tour, Tessin, Grisons, Zermatt.

2. FRANCE, 9.

Provence, Corsica, the Loire, Languedoc, Auvergne, the South-West, Dordogne, the Vanoise.

3. ITALY, 8.

General visit in 5-6 days, Tuscany, Venice, Sicily, Lombardy, the North and its lakes, Portofino.

4. BENELUX, 6.

General visit of the three countries.

5. AUSTRIA, 3.

Vienna, general visit.

6. OTHER, each 1.

Greece, Morocco, Spain, Portugal, cruise on the Rhine, European cities of art, the CERN Member States.

Fifteen people would like a walking tour in a small group, 13 would take part in an excursion to Carinthia.

Despite the diversity of the proposals we shall try to satisfy in the future the greatest number of people by taking account of the replies we have received.

Independently of the tours and excursions we would like to organize other meetings from time to time - conferences, for example, film or slide shows of an exceptional tour you have made, visits to exhibitions or any other event. We would be grateful to have your ideas and suggestions. Don't hesitate to contact us so that together we can organize a meeting for the pleasure of our colleagues.

Thanks in advance.

*Jean Robert*

# M A C O N

20 octobre 1992

## Un fantôme parle...

Moi, Seigneur de Brancion, ci-devant époux d'Alix de Chalon, désire vous narrer un événement peu banal.

Malgré une vie turbulente, trépidante et dissipée, comme le prétend Alix, j'ai obtenu, par une indulgence que j'ai pu de justesse soutirer de Rome, la faveur de venir une fois par an sur cette terre mâconnaise que j'ai tant chevauchée.

Le choix du jour m'étant laissé, il m'a semblé que ce 20 octobre 1992 méritait ma présence, bien que cachée aux yeux des humains.

Ma douce épouse Alix, de par ses vertus, peut revenir sur terre et servir de guide aux visiteurs : non seulement cela lui remplit son escarcelle, mais il est utile de faire connaltre à toutes les générations ce que furent depuis le XIIème siècle nos us et coutumes. Les commentaires d'Alix à mon sujet ne sont pas particulièrement favorables, mais la diablesse m'a toujours aimé sans trop vouloir l'avouer. Elle est belle, mon Alix, en costume de son temps avec sa petite coiffe espiègle. Elle ne vieillit pas et les touristes l'écoutent pendus à ses lèvres. Je suis jaloux et veille au grain.

Du haut de mon château en ruine, je vois arriver ces gentes dames et ces seigneurs du XXeme siècle. Vite je les rejoins, toujours invisible, il va sans dire.

Quelle stupeur de voir la façon farfelue dont ils sont habillés. Ils descendent d'un immense véhicule ronronnant et qui sent mauvais. Drôle d'époque que celle-ci. Dans le temps, j'aimais voir arriver le cortège de mes invités à cheval qui venaient faire la fête au château.

Et voilà qu'Alix se lance dans des explications truculentes, un peu enjolivées, ce que je lui pardonne.

Au bas de la cité, on s'arrête devant un monticule. Alix explique qu'une gente dame, dont le mari était parti en croisade, s'ennuyait et venait toujours pleurer en ce lieu. Et là, un jeune homme la vit, la consola si bien qu'il devint son amant. Mais un écuyer de son époux, chargé de surveiller la belle, les surprit et tua l'amant d'un coup de lance. Depuis lors, on a érigé à cet endroit une croix de fer, sans doute pour rappeler aux dames de se tenir tranquilles en l'absence du mari.

Alix mène ensuite le groupe à travers le bourg pour atteindre l'église, merveilleuse bâtie romane dont j'ai participé à l'élaboration des plans et au coût. De là, on a une vue superbe et dans le temps cette région était couverte de forêts. Mes hommes et moi y avons chassé l'ours, le sanglier et autre gibier. Quelle fête lorsque nous rentrions chargés de notre butin. Nous arrosions abondamment cette journée par des rasades de notre vin et de notre marc. Evidemment, la pudibonde Alix allait se cacher dans sa tour.

A propos de notre château, Alix pense qu'il est inutile d'aller voir ces ruines de près. J'ai eu 4 enfants trop bons qui se sont laissé compter fleurette, qui ont dû avoir peur du diable dont on parlait sans cesse à cette époque, et qui ont tout donné aux pauvres. Conséquences : un château en ruine et une église dont l'intérieur tombe peu à peu en décrépitude.

Alix vous conte une légende en vous montrant un menhir en dehors du bourg. Jésus et le diable auraient chacun fait le pari de lancer une pierre le plus loin possible. Celle de Jésus atteignit la place actuelle; celle du diable, qui était énorme, fut littéralement portée par les airs et atterrit en plein village de Brancion; depuis lors, on prétend que le Malin a pris possession des lieux.

Les gens remontent dans cet immense engin et je les accompagne. Nous traversons cette terre si riche et par endroits couverte de vignes. Ce sont les Romains qui nous ont

apporté cette culture. Le vin était alors gardé dans des amphores. Les Gaulois, plus ingénieux, ont stocké ce précieux nectar dans des fûts et les choses en sont restées là depuis lors.

Nous visitons la cave de M. Thomas. J'ai du respect pour cette famille qui est l'une des seules à cueillir encore les grappes à la main. D'autres vignerons se sont soumis aux bruyantes machines qui font trembler les ceps. Je plonge mes lèvres dans du Pouilly Fuissé que l'on ne récolte que près de la Pierre de Solutré.

Nous voici à l'hôtel Terminus. Je jette un coup d'œil à la carte et je vois avec plaisir que la larme du druide y figure. Il faut la boire en punition de ne s'être pas assez recueilli sur la tombe d'un Seigneur de Brancion (sans doute moi).

La salle est petite. Dans le temps, seuls les musiciens y auraient pris place. Fermez les yeux et imaginez les ménestrels vêtus d'atours superbes et jouant du rebec, de la viole de gambe, de la vielle et du tambourin. Nous, les convives, eussions mangé dans une salle attenante, naturellement sans l'aide de tous les ustensiles donc chacun a maintenant besoin. Nous utilisions nos doigts et avions un appétit bien plus féroce. Dans les cheminées, le feu crépitait. Les dames coiffées de leur hennin étaient somptueusement vêtues et nous, les hommes, buvions sec et étions très bruyants.

Ce qui me frappe ce 20 octobre 1992, c'est que les gens sont assez calmes, chaque petit groupe discutant gentiment. Alors, pour faire diversion, je vais me matérialiser, en fantôme évidemment. Et j'arrive, tout excité. Je veux même emmener une dame qui se défend. Elle a tort, ne sachant pas ce qu'elle perd !!!

Quant au menu, il ressemble beaucoup aux nôtres d'antan. Un gai troubadour anime le repas, expliquant aux convives ce qu'ils vont manger. J'explose en entendant que parmi les invités, certains messieurs vont devoir aider au service. Il y a des "maîtres sommeliers", des "seigneurs potagers" et des "princes noirs du café", titres ronflants pour les amadouer. De mon temps, nous étions accompagnés de notre valetaille qui nous servait. Mais je remarque que les hommes actuels se laissent plus facilement mener par le bout du nez que nous. Imaginez-vous, moi, Seigneur de Brancion, en train de vous servir du vin, du potage ou du café...

Après les andaillioux, tripailloux et boudinage, trois malheureux moines viennent faire une incantation. De mon temps, ils venaient de Cluny et ils étaient nombreux, sachant qu'ils seraient grassement récompensés.

Une fois le cul de pourcin et le poulet Houssie avalés, les gens semblent rassasiés. Comme ils mangent peu. Avec peine, ils grignotent le dessert, mais sont très heureux de goûter au brûlot purificateur de l'exorciste. Moi j'en connais la recette et je vous la répète : on mélange du marc de Bourgogne, du vin blanc, du sucre, des écorces de citron et d'orange et on y ajoute des grains de café. C'est une recette bien de chez nous qui rend heureux et bavard, ce qui est le cas de ce petit groupe. On s'amuse, on exécute des danses un peu folles que je ne connais pas.

Et puis c'est le départ. Moi, je vais vous quitter bonne gens, ensuite j'irai rejoindre Alix pour la taquiner un peu, pour lui raconter ce qu'elle prétend être des sottises; mais cinq minutes avant minuit je devrai être de retour dans les ruines de mon château et disparaître. J'ai été heureux d'être en votre compagnie. Revenez un jour dans le Mâconnais, je négocierai mon retour pour être avec vous. A vous revoir, mes seigneurs et gentes dames et sans rancune....

Seigneur de Brancion  
pcc Nelly Dinkel.

Rédaction : Alfred Gunther, Robert Lévy-Mandel, Peter Standley.

## ***ANNUAIRE DU GAC***

A la suite de l'enquête au sujet d'un annuaire des membres du GAC faite dans le Bulletin No 6, nous avons reçu un peu plus de 200 réponses positives. Ce résultat représente moins de 30% de l'effectif du GAC. Vous comprendrez aisément qu'un tel score est très nettement insuffisant pour qu'un annuaire ait une réelle signification et pour qu'il justifie l'effort que nécessiterait son élaboration.

C'est pourquoi nous vous lançons un nouvel et dernier appel pour voir si l'on peut atteindre un minimum de 50% de nos membres.

Nous vous rappelons que certains de nos collègues ont souhaité disposer d'une telle source d'information leur facilitant les contacts avec des anciens de leur voisinage ou leur permettant de rétablir des relations avec ceux qui sont éloignés. Il est évident que nous ne publierions les noms et les adresses que de ceux qui nous auraient donné l'autorisation de le faire.

Si donc vous estimez utile la parution d'un annuaire de nos membres dans lequel votre nom et votre adresse figureraient, nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous et de nous l'adresser. D'avance, nous vous remercions.

*Le Comité.*

*(Découper)*

### **ANNUAIRE DU GAC.**

*(Rayer la mention inutile)*  
Madame ou Monsieur ..... - Ancien fonctionnaire

*(Nom et Prénoms)*

- Conjoint d'ancien  
fonctionnaire

demeurant à .....

*(Code)*

*Ville)*

*(Rue et No)*

*(Téléphone)*

autorise le Comité du GAC à faire figurer les informations ci-dessus dans un annuaire du GAC ou qu'elles soient communiquées à des membres qui en feraient la demande.

A....., le .....1993

*(Signature)*

Nota. Utiliser pour la réponse l'enveloppe jointe à ce Bulletin

## ***GAC DIRECTORY***

Following our enquiry about a Directory of GAC members made in Bulletin No 6 we have received a little over 200 positive replies. This is less than 30% of GAC's strength. You will easily understand that this is a clearly insufficient number for a directory to have any real significance and to justify the effort required to produce it.

For this reason we make another and final call to see if a minimum of 50% of the members can be reached.

We remind you that some of our colleagues have wanted to have such a source of information so as to facilitate making contact with pensioners in their vicinity or to regain contact with those who are distant. It is clear that we would include only the names and addresses of those who have authorised us to do so.

So if you think that the publication of a Directory of our members, in which your names and addresses would appear, would be useful we ask you to fill in the form below and send it to us. In advance, we thank you.

*The Committee.*

*(Please cut here)*

---

### **GAC DIRECTORY.**

*(Strike out the incorrect information)*

Mr, Mrs, Ms..... - Former staff member  
*(Name and forename)* - Husband or wife of a  
former staff member

living at .....

*(Code)*

*(Town)*

*(Road and No)*

*(Telephone)*

authorises the GAC Committee to enter the above information in the GAC Directory or to give them to other GAC members who ask for it.

At....., the ..... 1993

*(Signature)*

Nota. Please use the envelope sent with the Bulletin No 7.

**GROUPEMENT DES ANCIENS  
DU CERN.**

**BULLETIN D'ADHESION**

Je, soussigné,

M., Mme, Melle, (nom en majuscules).....  
(prénoms).....

Demeurant (rue, numéro).....

No postal.....Localité.....Pays.....

No de téléphone.....

demande à adhérer au GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN.

Je désire payer ma cotisation annuelle de 20 Francs suisses :

- par un versement au compte chèque postal suisse 12.20556.6
- ou
- par ordre de paiement à la Société de Banque Suisse au compte  
C7. 109'245. 0

Date :..... Signature.....

Dès que nous aurons reçu votre adhésion, nous vous ferons parvenir les statuts du Groupement, la liste des membres du Comité et le formulaire vous permettant de verser votre cotisation.

*Découper et envoyer au*

*Groupement des Anciens du CERN  
c/o Association du Personnel  
CERN  
CH-1211 GENEVE 23*

*P.T.O. English text overleaf.*

## CERN PENSIONERS'ASSOCIATION

MEMBERSHIP APPLICATION FORM

I, the undersigned,

Mr, Mrs, Ms, (name in capital).....  
(forenames).....

Residing (street, number).....

Postal code.....Locality.....Country.....

Telephone No.....

wish to join the CERN PENSIONERS' ASSOCIATION.

I wish to pay my annual contribution of 20 Swiss Francs

- by payment to Swiss Postal Cheque account 12.20556.6

or

- by Payment Order to the Swiss Bank Corporation, Account No  
C7. 109'245.0

Date :..... Signature.....

On receipt of your application, we shall send you the Statutes of the Association, the list of the Committee members and the appropriate form for you to pay your subscription.

*Cut out & send to      CERN Pensioners'Association  
                                  c/o Staff Association  
                                  CERN  
                                  CH-1211 GENEVE 23*

*TSVP Texte français au verso.*